

GRUPE DES ELUS-ES 2020 EGUILLES



Salvator
DI BENEDETTO



Nathalie RAPHEL



Cécile CAILLAT



Lionel GAUDIOT






VOTE DES ELUS-ES 2020 EGUILLES POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

 POUR	1 - MISE EN PLACE DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
 POUR	2 - TAXES DIRECTES – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024 (Commentaires en fin de page)
 POUR	3 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023
 CONTRE	4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE- LOTISSEMENT (Commentaires en fin de page)
 CONTRE	5 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 BUDGET LOTISSEMENT
 CONTRE	6 - CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET D'INVESTISSEMENT
PAS DE VOTE	7 - INFORMATION SUR LES INDEMNITES DE TOUTE NATURE PERÇUE PAR LES ELUS MUNICIPAUX
 POUR	8 - REGLES COMPTABLES D'AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS PAR LA COMMUNE
PAS DE VOTE	9 - FIXATION DU REGIME DES PROVISIONS OBLIGATOIRES
 ABSTENTION	10 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – COMMUNE ((Commentaires en fin de page)
 POUR	11 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'OBSERVATOIRE FISCAL METROPOLITAIN – AVEC LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Les élus-es 2020 Eguilles restent à votre disposition et sont disponibles pour vous rencontrer.

contact@2020eguilles.fr

 POUR	12 - ATTRIBUTION AU MAIRE D'UN VEHICULE DE SERVICE
 POUR	13 - TARIFS DE LA REGIE COMMUNALE DE L ECOLE DE MUSIQUE
 POUR	14 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PREMIERE ATTRIBUTION
 POUR	15 - DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC PARCELLE AP 05
 POUR	16 - DELIBERATION ANNUELLE - MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE FONCTION ET DE SERVICE

COMMENTAIRES GROUPE 2020 EGUILLES

QUESTION N°2 : Taxes directes locales - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Le passage de 19% à 20,66% représente une augmentation de 8,7% de la THRS.

Les chiffres en matière de logements sont issus de l'INSEE, dernière année connue en la matière 2020.

Ne pourrait-on pas envisager l'instauration de la taxe sur les logements vacants ? Les logements vacants sont en augmentation passant de 175 en 2016 à 216 en 2020. Outre son impact budgétaire, cette taxe a pour objectif de mettre des logements sur le marché, et par effet permettrait d'aider des personnes à se loger sur la commune, car aujourd'hui l'offre de location est presque inexistante.

Les chiffres de 2020 à 2024 montrent que la taxe d'habitation, qui rapportait 2 309 524 €, a été supprimée en 2021. Par conséquent, la taxe foncière sur les propriétés bâties compense cette perte.

Il est indiscutable que ce sont principalement les propriétaires fonciers qui sont pénalisés, au détriment des habitants en location, et qui financent en grande partie les recettes de la commune .

Les taux sur le foncier (TFB et TFNB) n'augmentent pas. Ce sont donc les bases qui augmentent compte tenu de la forte proportion de propriétaires (67% chiffre INSEE portant sur 2020 montrant une grande stabilité).

QUESTION N°4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Une chose est évidente c'est que le résultat du compte administratif est encore dans une très mauvaise situation.

Nous notons une constance dans la présentation des comptes de résultat déficitaires depuis plusieurs années (5 ans) et cette année ne changera pas car le compte de résultat est déficitaire de **- 1 278 603 €**.

- **Par rapport à 2022, les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 2,49%**
- Chapitre 11 Charges à caractère général baisse de -4,37%
- Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés baisse de -8,36 %
 - Dû en partie à la baisse de l'article autres indemnités titulaires qui baissent de 445 822 € par rapport à 2022 ce qui est assez surprenant.
 - **Quelle est la cause de cette diminution ?**
- Chapitre 14 Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU la commune est prélevé d'une amende de 516 213 €

Les charges de personnel représentent environ 60 % des dépenses réelles de fonctionnement au dessus de la moyenne de la strate

- **Par rapport à 2022, les recettes réelles de fonctionnement baissent de -0,25%**
- Le chapitre 70 Produits des services , du domaine et ventes diminue de - 16,35 %.
Dans ce chapitre nous retrouvons les redevances :

70631 Redevances services à caractère sportif (activités sportives, location....) passent de :

104 197 € à 10 558 € soit **- 93 639 €**

7066 Redevances services à caractère social (crèche, cantines, accueil de loisirs..) passent de :

341 166 € à 86 161 € soit – **255 005 €**

7067 Sauf la Redev. services périscolaires et enseign ((cantine, garderie et d'étude..) passent de :

405 355 € à 454 093 € soit + **48 738 €**

Nous sommes assez surpris par l'ampleur et le nombre de variations du chapitre 70 pour les trois redevances énoncées.

Pourriez-vous nous expliquer d'où proviennent ces importantes variations d'une année sur l'autre ?

- Le chapitre 73 impôts et taxes augmentent significativement de 9,11% dû d'une part à l'augmentation des bases fiscales mais aussi aux taxes additionnelles et droits de mutation qui sont de l'ordre de 880 000€.
- Le chapitre 74 Dotations et participation marque un net recul soit – 36,21% dû notamment à la perte de 509 200€ dans le cadre de l'article 7478 Participat° Autres organismes.

A l'avenir les subventions des autres collectivités territoriales risquent de diminuer fortement

Concernant les investissements : nous observons qu'il y a de forts décalages entre le BP 2023 et le CA 2023 réalisé sur le total des opérations d'équipement.

Pour conclure :

La légère diminution des recettes réelles de fonctionnement (-0,25%) et malgré une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de -2,5% ne laisse que peu de marge de manœuvre au budget de la commune.

C'est la 5^{ème} année consécutive que le compte de résultat est négatif avec un résultat net de **- 1 278 603 €** malgré une hausse très significative des impôts et Taxes additionnelles droits de mutation.

Il est donc crucial pour la commune d'analyser les causes du déficit et d'adopter des mesures correctives appropriées pour rétablir l'équilibre budgétaire et assurer une gestion financière responsable et durable.

Cela peut impliquer la mise en œuvre d'une politique budgétaire plus stricte, l'optimisation des recettes et des dépenses, la baisse des investissements comme préconisé par la chambre régionale des comptes et la recherche de solutions pour améliorer la situation financière de la commune à long terme.

VOTE CONTRE

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Concernant le budget annexe photovoltaïque, nous rappelons que dès le départ ce budget était voué à des difficultés de rentabilité. Chaque année ce budget était déficitaire et vous opérerez des transferts du budget principal vers le budget annexe ce qui était interdit pour l'équilibrer et à chaque fois nous avons voté CONTRE.

Cette action de transfert d'un budget vers l'autre vous aura valu d'attirer l'attention du préfet qui a saisi la chambre régionales des comptes.

Cette information a été confirmée par la première conseillère de la chambre régionale des comptes lors de l'entretien de Monsieur DI BENEDETTO avec les magistrats pendant leur enquête sur la mairie.

VOTE CONTRE

BUDGET LOTISSEMENT

Malgré nos demandes répétées nous ne savons toujours la finalité de ce budget.

VOTE CONTRE

QUESTION N°10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE

Pour le BP 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de +2,69 %

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 4,80%

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 11 charges à caractère général + 5,23 % (BP 2023)

L'enveloppe est proposée au vote cette année pour la somme de 2 700 000 euros soit + 5,23 % par rapport au BP 2023 (2 550 000) soit plus que l'inflation.

A titre indicatif, on peut observer une baisse de 4,39% de l'article énergie Electricité ainsi que 1,44% pour l'alimentation et 24,67 % pour les contrats de prestations de services .

Chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés + 4,7 % (BP 2023)

Vous écrivez dans le ROB 2024 : La mise en œuvre du contrat de concession sur les crèches et des mesures de réorganisation interne, ont permis une forte décruce en 2023.

En 2024, il est pris acte de 5 départs en retraite au sein du personnel titulaire et plusieurs recrutements ont lieu dans les services administratifs et techniques dont une création de poste permettant d'ajuster les effectifs de l'administration générale aux besoins. Le montant du chapitre est estimé autour de 5 700 000 euros.

Le chapitre 12 est estimé autour de 5 700 000 euros dans le ROB 2024, page 36, dans le BP 2024 le chapitre 12 s'élève à 5915 700 € (page 5) soit une différence de + 215 000 euros, et par rapport au CA 2023 (5 583 091,75 €) + 332 000€

Les différences ont importantes d'un document à l'autre, combien de postes à temps plein aller vous recruter ? et dans quel service ?

-Pouvez-vous nous transmettre l'organigramme nominatif de la commune ou par service et par grade, les tableaux relatifs n'étant pas servis ?

-Et nous prenons note que la part des dépenses de personnel sur le total des dépenses réelles de fonctionnement restera au dessous des 59 % sur le budget 2024 soit encore au dessus de la strate.

496 000 € d'amendes logements sociaux pour 2024

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 73 : Impôts et taxes +5,46%

La fiscalité dont le montant est de 9 083 648€ contre 8 613 649€ en 2023 correspond à une augmentation significative pour les recettes.

Comme précisé dans la note l'autonomie budgétaire est garantie par son produit fiscal qui représente 80 % des recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 74 : Dotations , subventions et participations

Cela nous donne un indicateur pour l'avenir, à savoir qu'on observe une baisse importante de ce chapitre, ce qui signifie que les subventions seront en diminution dans les années à venir.

Lors du DOB nous avons posé une question concernant le fond de roulement qui devenait négatif en 2024 .

Nous rappelons que dans le rapport de la CRC paragraphes 3.2 des marges de manœuvre limitées, et sous paragraphe 3.2.1 Du fait de régularisations budgétaires et d'un contexte inflationniste, il est spécifié :

« Dans le même temps, la correction des restes à réaliser en recettes et la régularisation des opérations sous mandat ont accru significativement le besoin de financement prévisionnel de la section d'investissement.

Dans l'hypothèse où les prévisions budgétaires 2022 seraient réalisées, la commune devra prélever près de 2,5 M€ sur le fonds de roulement ».

Allez-vous effectuer le prélèvement sur le fond de roulement ou bien faites vous appel au crédit comme on peut le voir dans le tableau DU ROB 2024 page 43 (tableau ci-dessous).

C'est-à-dire que ces emprunts ne devraient pas servir pour l'investissement mais pour régulariser une situation antérieure.

LES BASES DE L'ANALYSE FINANCIERE

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
GRANDES MASSES BUDGETAIRES								
Recettes de fonctionnement	9 885 744	10 963 383	11 079 696	11 058 037	10 981 622	11 208 891	11 416 609	11 632 262
Dépenses de fonctionnement	9 226 932	9 576 816	9 651 873	9 452 896	9 877 982	9 986 018	10 196 979	10 288 842
<i>dont intérêts de la dette</i>	187 500	168 952	148 947	133 437	154 362	145 570	195 979	165 366
Recettes d'investissement	4 359 186	6 511 463	3 504 830	2 440 257	4 561 632	5 125 920	3 117 617	880 811
<i>dont emprunts souscrits</i>	1 000 000	0	0	0	1 500 000	2 500 000	0	0
Dépenses d'investissement	5 066 624	6 500 864	3 576 144	5 324 000	9 708 092	8 429 044	5 059 653	2 217 889
<i>dont capital de la dette</i>	738 643	754 528	768 738	782 361	750 372	836 441	907 177	846 829
<i>dont P.P.I</i>	4 306 589	4 882 306	2 635 491	3 777 577	4 728 139	5 260 624	3 481 416	700 000
EPARGNE								
Epargne de gestion	841 878	1 547 045	1 439 100	1 732 578	1 258 002	1 368 443	1 415 609	1 508 786
Epargne brute	654 378	1 378 093	1 290 152	1 599 140	1 103 640	1 222 873	1 219 630	1 343 420
Epargne nette	-84 265	623 565	521 414	816 780	353 268	386 432	312 453	496 591
RESULTATS DE CLOTURE								
Fonds de roulement en début d'exercice	1 394 024	1 345 398	2 742 564	3 840 381	2 561 779	-1 481 041	-3 561 292	-4 283 697
Résultat de l'exercice	-48 626	1 397 167	1 356 508	-1 278 602	-4 042 820	-2 080 251	-722 406	6 343
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 345 398	2 742 565	4 099 072	2 561 779	-1 481 041	-3 561 292	-4 283 697	-4 277 355
ENDETTEMENT								
Encours au 31 décembre	6 695 802	5 941 503	5 172 536	4 579 167	5 328 795	6 992 354	6 085 178	5 238 349
Ratio de désendettement	10,2 ans	4,3 ans	4 ans	2,9 ans	4,8 ans	5,7 ans	5 ans	3,9 ans
Emprunt nouveau	0	0	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0

VOTE ABSTENTION